

Réunion de la C.I.A de la M.E.L. 24 mars 2022

Relativement peu de monde à cette réunion plénière. Précisons que, cette fois, il a été possible de stationner dans le garage souterrain de la MEL et que nous avons eu droit au café d'accueil.

1-Le Plan mobilité dans la MEL - situation à cette date :

-La pollution a été réduite de 40% ces dernières années, il est prévu de favoriser les transports collectifs ainsi que l'usage du vélo et de favoriser la concertation publique de 2022 à 2035, ce qui peut paraître bien long.

La MEL fera cependant, suite à la suggestion de la CFDT, des bilans intermédiaires réguliers et progressifs.

- La CFDT pose la question de « l'envahissement des trottinettes » qui semblent ignorer le Code de la route tout autant que les cyclistes. D'autre part, **elle déplore la disparition des aides pour l'achat de vélos électriques**. Ce à quoi le Président rappelle que ces aides dépendent des communes et que, par ailleurs, 100 millions d'euros vont être consacrés à l'allongement des pistes cyclables.
- Les associations de handicapés font valoir les difficultés persistantes rencontrées par les utilisateurs de fauteuils roulants à circuler sur ces pistes et que, d'autre part, ces pistes doivent être élargies pour que les piétons s'y sentent en sécurité.

2-L'accessibilité dans le cadre du Plan de Mobilité :

- **Cette mobilité s'impose de plus en plus** car si les « moins de 20 ans » représentent 27% de la population, le vieillissement d'ensemble s'accroît.
- Si le métro a largement été bien adapté, au niveau des bus la situation est moins reluisante et 1568 points d'accès causent encore des problèmes notamment pour l'accès aux fauteuils roulants, aux personnes très limitées quant au déplacement.
- La CFDT et d'autres associations **suggèrent la gratuité pour les handicapés**. Il est rappelé qu'actuellement cela est envisagé selon la composition et les ressources des familles. Un exemple : les non-voyants ou malvoyants ont un abondement mensuel de 7,5 euros.
- Cependant, parfois, les fauteuils sont refusés par les chauffeurs. De même **la CFDT suggère que le nombre et la capacité des véhicules soient adaptés aux moments de la journée** car des véhicules sont bondés lors des horaires de travail alors qu'ils roulent à vide dans la journée.
- HANDIPOLE : ce service donne satisfaction. De même le fait qu'un non-résident de la MEL puisse profiter du système de cette MEL quand il y circule (ce qui n'est pas vrai dans l'autre sens).

3-Problème du train dans la MEL :

- Si l'accessibilité est bonne dans les gares de Lille, 8 autres gares de la MEL posent problème.
- Toutefois, à ce jour, 95% du matériel roulant a été adapté.

- Il faut aussi se rappeler que l'adaptation des trains est du ressort de la SNCF, non de la MEL !

4-Le stationnement des automobiles dans la MEL :

- Il existe **6000 places PMR (personnes à mobilité réduite) sur les 290000** places recensées dont 4100 dépendent de la MEL. Donc 2.07 % de places PMR quand la Loi en impose 2%. C'est encore **trop limité et très inégal** selon les communes dont elles dépendent.
- 50 bornes électriques de rechargement ont été installées.

Pour conclure, une journée en juin se tiendra à propos du numérique, journée souvent remise en raison de la pandémie.

Et une autre plénière lors du second semestre 2022.

Christian BARAZUTTI

Bernard TETTELIN